

COMMUNE de LA PORTE DU DER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Effectif légal : 29
Nombre de présents : 18

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de votants : 24

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle Saint Berchaire de Montier-en-Der, en vertu de la convocation adressée 21 janvier 2019, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :

BAYER Jean-Jacques, BEURNAUX Jean-Pierre, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, HENNEQUIN Aurore, JUILLY Séverine, LEBOEUF Francis, MION Christophe, NOLET Hubert, ORMANCEY Claudine, OTTENWAELDER Allain, PAGNI André, VAILLANT Francis, VERDUN Michèle

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

CHAUVET Bruno représenté par COUVREUX Patrick
HUMBERT Jacques représenté par DAUTEL Jacky
LEDUC Anne représentée par HENNEQUIN Aurore
THIRIOT Ludovic représenté par PAGNI André
TRAVAILLOT Valérie représentée par DELFOSSE Catherine
VAN-HOORNE Jean-François représenté par OTTENWAELDER Alain

ABSENTS :

LAFARGE Sandrine, NEANT Sandrine, PERRIN Arnaud

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2019/01-01

Commande Publique

Marché nettoyage des locaux du pôle social et de santé

Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 3 décembre 2018 pour des prestations de nettoyage de locaux, vitrerie et fournitures de produits consommables du Pôle Social et de Santé.

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres, réunie le 14 janvier 2019, ont choisi la société suivante :

➤ **SAMSIK**

10800 SAINT JULIEN LES VILLAS

montant mensuel HT : 1 263.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'attribution du marché de prestations de services conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif 2019
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/01-02

Finances locales : Création d'un budget annexe « Lotissement du Poirier Maillard»

Considérant que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Considérant qu'il est nécessaire de créer un budget annexe assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune. Les dépenses et les recettes seront comptabilisées hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création, au 1^{er} février 2019, d'un budget annexe « lotissement du Poirier Maillard », assujéti à la TVA
- indique que lors de la clôture du lotissement le déficit ou l'excédent sera repris par le budget principal
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

Délibération 2019/01-03

Finances locales : autorisation relative aux dépenses d'investissement – budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, autorise l'ouverture de crédits ci-dessous, avant le vote du budget primitif :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	20 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	130 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	800 000 €

Délibération 2019/01-04

Finances locales : autorisation relative aux dépenses d'investissement – Eau Montier-en-Der

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, autorise l'ouverture de crédits ci-dessous, avant le vote du budget primitif :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	5 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	10 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2 000 €

Délibération 2019/01-05

Finances locales : autorisation relative aux dépenses d'investissement – Eau Robert-Magny

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, autorise l'ouverture de crédits ci-dessous, avant le vote du budget primitif :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	8 000 €

Délibération 2019/01-06

Finances locales : Centre Communal d'Action Sociale – participation 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une participation de 20000 € au CCAS de La Porte du Der, pour l'exercice 2019.

Délibération 2019/01-07

Finances locales : vente de matériaux divers

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le service technique débarrasse actuellement les ateliers communaux de divers matériaux stockés depuis de nombreuses années et non utilisés (pierres, tuiles, vieux portail, socle en fonte...).

Il y a lieu de l'autoriser à encaisser la vente de matériaux suivants :

- Au grenier à sel pour 250 €
- Antiquités-Brocante Abdelmalek pour 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'encaissement des recettes ci-dessus au budget général de la Commune.

Délibération 2019/01-08

Finances locales : cession de véhicules

Le Conseil Municipal,

Considérant l'acquisition de trois véhicules neufs pour le service technique de la Commune de La Porte du Der en remplacement de véhicules anciens

Considérant la proposition de reprise par le garage Féline Automobiles des véhicules ci-dessous :

- | | |
|---|------------------|
| • Peugeot partner immatriculé 5083 MS 52 | pour 1 200 € TTC |
| • Renault kangoo immatriculé 5767 NL 52 | pour 1 200 € TTC |
| • Renault Master 2.0 immatriculé 97 LP 52 | pour 1 080 € TTC |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la cession des véhicules ci-dessus au garage Féline Automobiles
- autorise le Maire, ou pour le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/01-09

Institutions et vie politique

Désignation de deux délégués pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montier-en-Der

Le Maire rappelle qu'il appartient au conseil Municipal de désigner deux membres pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montier-en-Der.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montier-en-Der :
 - ✓ Monsieur OTTENWAELDER Allain
 - ✓ Monsieur VAN-HOORNE Jean-François

- autorise le Maire, ou pour le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/01-10

Domaine et patrimoine - Forêt communale : adhésion à la certification PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler son engagement, pour l'ensemble des forêts communales de La Porte du Der, au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC Grand Est) pendant 5 ans.
- de respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR 1003-1 : 2016)
- d'autoriser le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué à signer les documents nécessaires au renouvellement de l'adhésion.

Délibération 2019/01-11

Ressources humaines

Avancement de grade : création de poste

Vu le tableau d'avancement de grade établi par la Commission Administrative Paritaire en date du 27 novembre 2018,

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- la création de 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet
- la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet
- la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet et la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposés à compter du 1^{er} mars 2019.

Montier-en-Der, le 29 janvier 2019

LE MAIRE,
Jean-Jacques BAYER

